

Séance du Conseil d'Administration d'Assainissement de Meysse du 18 janvier 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-001

MODIFICATION DU PRIX DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration que la délibération n°20-006 fixait le prix de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à 850 €.

Le budget de l'assainissement doit être autonome pour continuer à être éligible aux diverses subventions versées par les différents services de l'État, ainsi une augmentation est nécessaire.

Monsieur le Maire propose donc de fixer la PAC à 1.500... €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **ACCEPTE** l'augmentation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif et fixe le prix à 1.500... €.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

**Présent(s) :** MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration :**

**Absent(s) :**

**Secrétaire de Séance :** M. ARNAUD ROUX

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes POUR :	15
Votes CONTRE :	-
Abstentions :	-

Le Maire,

  
Eric CUER.



Le secrétaire de séance,

